

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 8h30, en session ordinaire, à la Salle Alexandrie, Espace Lawrence Durrell, à SOMMIERES, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 18 juin 2026
Nombre de délégués titulaires : 13
Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9
Procurations : 0
Votants : 9

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Saussines : Jade BERTHELOT, Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.
Sommières : Jean-Pierre BONDOR, Serge COURSIER, Robert DAUMAS, Guy ROUSSEL.
Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

- **MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).
Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).
Sommières : Stéphane PORRET (suppléant).
Villevieille : Cyril JEAN, Thierry SEGUIER (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2026-06.03) DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT DU CNAS

Le Syndicat a mis en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité national d'action sociale (CNAS).

Le CNAS est une association loi 1901 créée en 1967 qui accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale. Il joue un rôle équivalent aux Comités Sociaux et Économiques (CSE) du secteur privé, mais à l'échelle nationale et avec une approche mutualisée.

L'idée fondatrice repose sur la mutualisation des moyens : plutôt que chaque mairie ou conseil départemental développe sa propre action sociale, les collectivités mettent leurs ressources en commun pour bénéficier d'un pouvoir de négociation bien plus important.

Ce comité est administré par plusieurs niveaux d'instances : locale, départementale, régionale et nationale.

Le Syndicat intercommunal doit désigner **deux délégué(e)s : un élu et un agent**.

Sophie Scarpitta est le délégué désigné parmi les agents.

Les membres du comité syndical devront désigner un délégué élu au sein des membres du Comité Syndical. Le délégué désigné pourra ainsi, s'il le souhaite, siéger à l'assemblée départementale annuelle, voire s'impliquer dans la vie de l'association en se portant candidat au bureau de leur délégation départementale et au conseil d'administration.

Madame la Présidente lance un appel à candidatures.

Madame MIQUEL propose sa candidature.

Mise au vote :

Votants : 9

Votes pour : 9

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de désigner Madame Pauline MIQUEL en qualité de déléguée du Syndicat au sein du Collège des élus du CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY

CHRISTEL
MARTIN
GUIGNERY

Signature
numérique de
CHRISTEL MARTIN
GUIGNERY

Date : 2026.06.29
12:10:45 +02'00'